

sentent de l'atmosphère qui règne sur notre place financière.

SENAT

Présidence de M. le Comte RAMPONT. Séance du 5 décembre. La séance est ouverte à 3 h. 10.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre. Présidence de M. ORÉRY. La séance est ouverte à 2 h. 30.

Après le dépôt d'un rapport sur la proposition tendant à modifier la loi sur la chasse, la Chambre adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Le rapporteur énumère tous les faits relatifs à cette élection en soulignant les circonstances qui en démontrent le caractère officiel, reconnu d'après l'orateur par M. le duc Decazes lui-même.

BULLETIN MILITAIRE

Dans le but de faciliter l'instruction à cheval des réservistes de la cavalerie, le ministre de la guerre vient de décider qu'il sera fait application aux réservistes de cette arme des dispositions particulières adoptées pour ceux de l'artillerie et des deux trains, et dont il a été fait mention au Journal officiel du 11 octobre 1878.

Roubaix-Tourcoing

Le Maire de la ville de Roubaix, président des concitoyens en retard de leurs contributions qui le porteur des contraintes est arrivé pour les poursuivre

par voie de sommation avec frais. Roubaix, le 5 décembre 1878.

Le Maire, O. LAURET.

Voici la répartition des votes des députés du Nord dans le scrutin, sur les conclusions du rapport du 6^e bureau tendant à l'invalidation de l'élection de M. Malartre, candidat de la droite dans l'arrondissement d'Esingaux. (Haute-Loire.)

Ont voté pour l'invalidation : MM. Legrand, Guillemain, Masure, Merlin, Scropel, Trystram.

Ont voté contre l'invalidation : MM. Georges Brame, Debuchy, baron de La Grange, de Maillé, Mention, des Rotours, Tellez-Béthune.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bertrand-Milcent, de Marcbré.

Absent par congé : M. loos.

La Grande-Panfare se fera entendre, dimanche prochain, à 11 heures 1/2, en l'église Notre-Dame.

Elle exécutera les morceaux suivants : Ouverture de Sardanapale, de V. Jancières.

Le même jour et à la même heure, la Panfare Delattre exécutera en l'église Saint-Martin, les morceaux qu'elle a si brillamment interprétés, dimanche dernier, à l'église du Sacré-Cœur.

Le Comité des Asiles a l'honneur d'informer les personnes qui veulent bien faire partie de l'œuvre qui a été distribuée cette année 700 chemises garçons, 860 chemises filles, 331 robes molletons, 585 pantalons velours, 1,485 paletots cotonnade et tabliers, 850 paires de bas de laine, 1,350 paires de sabots, 959 cache-nez flanelle.

On annonce la mort de R. P. Stumpf, de la Compagnie de Jésus, recteur de l'Ecole Saint-Ignace, de Paris.

Le R. P. Stumpf a fait partie, pendant plusieurs années, de la résidence de Lille ; il avait laissé parmi nous les meilleurs et les plus édifiants souvenirs.

Le Memorial de Lille nous parle en ces termes de la conférence donnée avant-hier au grand théâtre par M. Francisque Sarcey :

La conférence de M. Sarcey était attendue avec impatience. On était curieux d'entendre le maître dédicat, le brillant disciple de l'école normale, le critique autorisé de la presse parisienne, commenter ce grand thème de littérature dramatique.

Pourquoi faut-il que le conférencier ait commencé par omettre le pas à réducteur du XIX^e siècle et par quelle inspiration malheureuse M. Sarcey a-t-il été conduit à faire sur le terrain politique une pointe aussi déplacée que maladroite ?

Après avoir déploré en fort bons termes la décadence de la tragédie, l'abandon des grands auteurs, la pénurie croissante de grands acteurs à Paris, par suite de l'engouement du public qui maintient sur l'affiche, pendant trois ou quatre cents représentations consécutives, des opérettes ou autres spectacles, usdem farinae sans la moindre valeur littéraire, M. Sarcey, dédaignant tout à coup, a cru devoir établir entre les classes dirigeantes et les nouvelles classes un parallèle tout au désavantage des premières, et prédire leur prochain anéantissement.

En parlant de cette étrange façon, M. Sarcey, qui, décidément, ne brille pas par le tact, prétendait passer à la bonne compagnie. L'assaut qui lui a été fait a dû lui prouver qu'il faisait fausse route. Le théâtre n'est pas un club et, à coup sûr, la plupart des spectateurs seraient abstenus de venir l'entendre s'ils avaient prévu qu'on leur ferait avaler ce morceau découpé dans les colonnes du journal prétréphaire et radical auquel appartient le conférencier.

Après s'être ainsi rendu ridicule à plaisir, M. Sarcey comprenant enfin qu'il patageait, s'est décidé à parler de Médecin. Vous auriez dû commencer par là lui a crié quelqu'un, résumant ainsi l'impression générale.

Le tribunal correctionnel de Lille, a condamné hier, à quinze jours de prison Victorius Derbaudrenghien, de Roubaix, pour importation en France, d'articles de contrebande.

Nous avons mentionné, il y a quelques jours, la bataille en règle que s'était livrée M. Félix Vanpeyrouck, tisserand, rue de la Paix, et M. Jean-Baptiste Soudan, de la rue de l'Ommelet. Ces deux messieurs étaient ivres, c'est du moins ce qu'ils ont avoué au tribunal de simple police devant lequel ils ont comparu hier.

Le tribunal n'a pas considéré l'ivresse comme circonstance atténuante et a condamné les deux prévenus à huit jours de prison et 16 fr. d'amende.

Même peine d'emprisonnement et 11 fr. d'amende à Adolphe Gleton, qui s'est enivré et a injurié un agent de police dans l'exercice de ses fonctions.

Dans l'audience qu'il a tenue hier le tribunal de simple police de Roubaix a prononcé 22 jours de prison et 82 fr. d'amende contre les auteurs des contraventions suivantes : Ivresse manifeste 5 Défaut de balayage 1 Outrage à la morale publique 1 Cabarets ouverts après l'heure 1 Infractions à l'arrêté municipal sur l'enlèvement des fumiers. 4

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier soir vers onze heures et demie, dans l'estaminet Delattre, à l'extrémité de la rue de Lille, au coin de la rue des Goulons, à Tourcoing.

Il a été promptement éteint et les dégâts sont insignifiants.

En vertu d'un mandat d'extradition, le banquier André Delporte, a été remis, ce matin aux gendarmes Français.

Delporte va être dirigé sur Paris, où il sera jugé. Des charges graves pèsent sur son compte. Il vient déjà de faire, sept ans de prison, en Belgique.

M. Jacquart, qui vient de mourir à Lille, presque centenaire, était le dernier représentant d'une très ancienne famille du pays, et la proche parent de Jacquart, qui administra la police de Lille pendant trente ans, notamment pendant la Terreur, période pendant laquelle il sauva nombre de ses concitoyens. Ce Jacquart était un personnage très connu à Lille, où le peuple avait nommé de son nom la cloche qui sonnait le couvre feu, au vieux beffroi, aujourd'hui démolli.

Ephémérides Roubaisiennes

6 décembre 1813. — On célèbre à Roubaix, l'anniversaire du couronnement de l'Empereur. On sait qu'aux prières publiques et aux réjouissances accomodées cette fête joignait la dévotion et le mariage d'une rosière élue par le conseil municipal. L'époux que choisissait la rosière devait justifier de ses services militaires et de son congé en bonne forme. La célébration du mariage se faisait avec solennité ; un adjoint allait chercher la demoiselle à la maison paternelle et la conduisait avec son époux à la Mairie, au milieu d'un cortège, et la reconduisait avec les mêmes cérémonies. La dot lui était délivrée, en Napoléon d'or, après la signature de l'acte de mariage ; afin de lui en assurer la propriété, un notaire dressait le contrat qui stipulait en faveur de la femme, ses droits sur sa dot. Le trousseau était également fourni par la commune et consistait en un habillement complet, blanc et entièrement composé d'étoffes de fabriques françaises. — En 1813, Marie-Nost-Florentine Leplat épouse Jean-Baptiste Castellin, militaire retraité après 18 ans de service effectif. La dot fut de 600 francs, mais le mauvais état des finances municipales ne permit pas de fournir le trousseau.

Ephémérides Tourquennoises

5 décembre 1853. — L'Empire avec Louis Napoléon Bonaparte, comme empereur est publiquement proclamé à Tourcoing. Cette proclamation se fit, entourée du plus de solennité possible à Tourcoing comme dans toutes les communes de France. Une estrade avait été dressée sur la Grande-Place. A onze heures du matin, le maire, M. L. Wattinne, accompagné de ses deux adjoints, MM. Jougles-Wattiel et Henri Derbaudrenghien, du Conseil municipal, des juges-de-peace et des membres des diverses administrations, de l'Etat, monta sur cette estrade, et déclama à haute voix le nouveau gouvernement, devant une foule immense. Après la proclamation, les autorités précédées de la Musique municipale et escortées par les pompiers se rendirent à l'église Saint-Christophe où le Te Deum fut chanté. Voici comment fut reçu dans toute la France, le gouvernement de Louis Napoléon Bonaparte, qui devait sembler, dix-huit ans après dans une mer de sang, la commune et l'invasion étrangère. G. B.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATION DE MARIAGES du 3 décembre. — Julia Rosse, rue de la Perche, 48. — Auguste Deboster, rue Turpot, 37. — Clotilde Delahaye, rue des Filatures, cour Tonnaeu, 2. — Prudence Vandamme, rue des Anges, cour Frère, 2. — Valérie Wouters, rue du Collège 121. — Jules Bracke, rue de la Fosse-aux-Chênes.

DÉCLARATION DE DÉCÈS du 3 décembre. — Philomène Arickx, 6 ans, rue de la Barbe d'or, maison Watt. — Gaston Lagache, 1 jour, rue Ste-Elisabeth. — Henri Speldoren, 6 jours, rue Daubenton, 108. — Emile Deschamps-pelester, 14 jours, rue du Tillen, grande cité

du Coq-Français. — Catherine Delplanque, 48 ans, sans tante, Hôtel-Dieu, Augustina Rey, 4 ans, rue Cadeau, maison Petit. MARIAGES du 2. — Bernard Degeldere, 37 ans, teinturier, et Clémence Segers, 38 ans, couturière. — Paul Chaire, 26 ans, teinturier, et Philomène Derpys, 24 ans, journalière. — Gustave Stocks, 25 ans, peintre, et Rosalie Struve, 20 ans, tisserande. — Léopold Rye-lant, 20 ans, peigneur, et Eugénie Marillès, 19 ans, poignouse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 1^{er} décembre. — Arthur Doreuxmaux, 25 ans, tisserand, et Marie Glorieux, 34 ans, soigneur. — Hippolyte Destréaux, 28 ans, piqueur de grès, et Louise Quairière, 21 ans, sans profession. — Louis Davvin, 38 ans, libraire, et Elias Benjamin, 23 ans, sans profession. — Henri Braudin, 26 ans, ajusteur, et Pa line Crown, 20 ans, sans profession. — Pierre Vandoorne, 21 ans, tisserand, et Marie Carlier, 20 ans, tricoteuse. — Charles Lécuyer, 27 ans, tisserand, et Zola Léopard, 18 ans, bobineuse. — Jules Delamadré, 27 ans, garçon boulanger, et Maria Flévet, 23 ans, repasseuse. — Aimable Charlet, 36 ans, serrurier, et Maria Bouckaert, 27 ans, ménagère.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATION DE DÉCÈS du 5 décembre. — Henri Benoit, rue Neuve de Roubaix, 3, Marie Lambaere, Marijère. — Berthe Bourgeois, rue du Prince. — Charles Léger, rue du Moulin. DÉCLARATION DE DÉCÈS du 5 décembre. — Gustave Henry, 2 mois 5 mois, veuve de Frédéric Pollez, Hôpital Civil. MARIAGES du 4 décembre. — Gustave Fremont, 27 ans, bobineur, et Marie Demartheier, 20 ans, rattacheur.

CONVOIS FUNÈRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DUPRE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur Léon-Désiré DUPRE, décédé à Roubaix, le 5 décembre 1878, à l'âge de 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi qui aura lieu le Samedi 7 décembre 1878, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Perrot, 87.

Les amis et connaissances de la famille DESPLECHIN-DUMOULIN, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur Léon-Désiré DESPLECHIN, décédé à Roubaix, le 5 décembre 1878, à l'âge de 22 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi, qui sera célébrée le dimanche 8 courant, à 9 heures, et au convoi et service funéraires, qui auront lieu le lundi 9 du dit mois, à 9 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 131.

Un Obsequial du matin sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 9 décembre 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Emile BERTEYN, décédé accidentellement à Roubaix, à l'âge de 26 ans. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

COUR D'ASSISES DU NORD

SESSION SUPPLÉMENTAIRE DE DÉCEMBRE Audience du 5 décembre 1878

2^e affaire Delattre-Camblain. — Banqueroute frauduleuse. — 333 chefs d'accusation.

Présidence de M. HONORÉ. — Ministère public : MASCAUX.

Acquitté sur le fait de complicité avec son frère Martial dans les affaires de faux Delattre-Camblain, comparait de nouveau devant la cour d'assises sous l'inculpation de faillite frauduleuse.

L'acte d'accusation établi que Delattre, Amand, a fondé, avec le sieur Fontaine, constructeur à La Madeleine-lez-Lille, une société pour l'exploitation d'un tissage mécanique à Armentières.

L'apport de chacun des associés était de 100,000 francs. Delattre était gérant de la société avec 12,000 francs d'appointements la première année et 10,000 pour les années suivantes. Les bénéfices et les pertes devaient se partager par moitié, sauf un prélèvement de 3 0/0 pour le gérant et sauf aussi pour le commanditaire, la limitation de pertes à l'importation de son apport.

La fin de chaque année un inventaire devait être établi, sur lequel les marchandises fabriquées par la société devaient être portées au prix d'achat. Les bâtiments et le matériel devaient y figurer au prix d'acquisition avec amortissement annuel de 5 0/0 pour les premiers et de 10 0/0 pour les seconds. En cas de perte de plus du tiers du capital, soit 66,666 francs, chacun des associés pouvait demander la dissolution ou la liquidation de la société.

L'acte d'accusation se termine par l'énumération des 363 chefs d'accusation.

Il est ensuite procédé à l'appel des témoins, qui sont au nombre de 4. Ce sont MM. Ruffelet, expert, Crepelle, constructeur à La Madeleine, Lamelle, banquier à Armentières, Capon, syndic de la faillite, à Lille.

Après leur déposition, le ministère public prononce son réquisitoire. M^e Legrand (de Collette), à la parole pour la défense, après quoi le président déclare les débats terminés et résume l'affaire.

A sept heures et demie le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions, ce qui, conséquence, Delattre-Camblain est acquitté.

— Jeudi dernier, vers six heures du soir, le train venant d'Havrincourt, a déraillé à deux kilomètres de la gare de Espaumont. La locomotive et un wagon de marchandises sont sortis des rails. La machine est tombée sur le côté, après avoir parcouru 40 à 50 mètres hors des rails. Heureusement, le chauffeur et le mécanicien n'ont point été blessés.

— Le 20 novembre, Louis Jolin, âgé de 60 ans, journalier, né en Italie a été trouvé noyé à Denain. — Cette mort est accidentelle.

Le même jour, Edmond Brillon, âgé de 12 ans, journalier à Denain, est mort par suite d'une chute faite en travaillant.

Dans son audience d'hier mercredi, la Cour d'assises du Pas-de-Calais a continué dans l'acte de réclusion le nommé Alfred Martel, ouvrier mineur à Norrent-Fontaines, reconnu coupable de coup ayant occasionné la mort, sans intention de la donner.

— Dimanche, les gendarmes de Bouchain trouvaient couché sur la neige, au pied d'une meule, un vieillard infirme. Ils le conduisirent à la chambre de sûreté et lui offrirent des réconfortants qu'il refusa obstinément. Son état de faiblesse ne lui permettant pas de continuer sa route, on ne put encore parvenir à lui faire prendre aucun aliment. Il y est mort, lundi vers huit heures après-midi.

D'après certains renseignements il résulterait que cet individu serait un forçat libéré, né à Niernie, âgé de 68 ans, et qui se rendait à Cambrai.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans le nouveau édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos Location et réparation, rue du Fontenois, 58. 15176

Spécialité de Paravents (prix très-moérés) rue de Paris, 140, à Lille.

Spécialité de fourneaux Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abrevoir, 54, Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pavré, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Tapis-Ameublements BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abrevoir, 5 et 13, Roubaix. — Grand choix de tapis en tous genres, toiles cirées pour parquet, tapis liège et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, somniers élastiques, Glaces. — Agrès pour ymnase, etc.

Pharmacies Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 30 et 28. 14086

Imprimerie, Librairie, Lithographie Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Serrurerie — Poêlerie DENDEVELL, rue Saint-Georges, 80, Roubaix.

Restaurants FERRAILLE (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

Lithographie Impression commerciale : Factures, mémoires, mandats, entêtes de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

E. Blauvaert fils, rue du Vieil-Abrevoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes à gants, plateaux en inque, cristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de St-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Architecture Industrielle V. DUBREUIL, ingénieur-architecte. Spécialité des constructions et installations industrielles, charpentes en fer à grande portée, (supplément 70 à 80 0/0) des colonnes dans les rez-de-chaussées (jusque) ; médailles à l'Exposition universelle de 1878; deux autres médailles à la Société Industrielle du Nord de la France, pour constructions et études industrielles. 14948

Enigme Image naïve du temps, Que rien n'arrête et ne devance, Bien différent des courtisanes, C'est en roulant que j'avance. Le mot de l'énigme d'hier, est, Gla...e.

Faits Divers

MORT DU ROI DES BRIGANDS. — Rosta Sandor, l'un des brigands les plus populaires des vieilles bandes hongroises, vient de mourir. Le roman a déjà, depuis plus de dix ans, tressé autour de son nom toute une couronne de récits fabuleux et de légendes, et dans l'opinion populaire on va jusqu'à déclarer que Sandor était un fond un homme au cœur d'or, comme Fra Diavolo, n'exer-

çant son noble état de bandit que pour venir en aide aux pauvres honteux.

La vérité est que Rosta Sandor a été l'un des plus audacieux et des plus hardis brigands dont il ait été parlé; pendant de longues années il a accompli des faits héroïques presque tous les yeux des agents que la police envoyait à sa poursuite, mais dont il se moquait outrageusement. Quand on réussissait enfin à s'emparer de lui, on pouvait être sûr qu'on ne tarderait pas à le reconstruire de nouveau dans les forêts de Bakon, car autant de fois on le mettait en prison, autant de fois il parvenait à s'échapper, et le fait était même passé en proverbe.

On sait bien des fois sa tête à prix, e même à un haut prix; mais personne ne voulait le dénoncer. Enfin, en 1856, le traître se trouva au printemps de cette année, entré d'un vin doux, et étendu dans un champ de Kükáros. Rosta reposait à côté de son compère Kiss. Tout à coup il se voit entouré de plusieurs gendarmes; avant de se rendre il saisit à la hâte un pistolet, et brêle la cervelle à son compagnon qui, en effet, l'avait dénoncé.

Le procès dura trois ans, sans qu'il y eût de crimes et délits à la charge de Rosta; il fut condamné à être pendu; mais sa peine fut commuée en une détention à vie. Il fut enfermé dans la forteresse de Kufstein. Il y resta huit ans; puis l'heure de la délivrance sonna, une amnistie générale le rendit à la liberté. Rosta revint dans sa patrie; mais il ne resta pas longtemps en repos. Le 8 décembre 1868, il entra brillamment dans sa carrière en attaquant avec une bande nombreuse, un train de chemin de fer près de Féléghaza. Le gouvernement hongrois envoya le comte Gédéon Ráday pour mettre fin aux désordres que causaient ces brigands. Rosta fut repris le 14 novembre 1868 et enfermé dans la forteresse de Szegedin, mais il s'évada de nouveau pour reprendre la série de ses sanglants exploits. A la fin de 1872, à la suite d'une expédition conduite avec plusieurs centaines de soldats, on parvint à le reprendre.

Dans ce procès monstre qui suivit sa capture, furent inculpés un capitaine, deux juges, quatre procureurs du fisc et quatre-vingt commissaires de la sûreté, tous accusés d'avoir reçu de lui des sommes considérables pour fermer les yeux sur ses brigandages.

Rosta fut condamné à mort; mais grâce à l'ardente romantique qui entourait cet homme de fer, la peine fut encore commuée en détention à vie.

Cette fois Rosta ne sortit plus de prison, et il vint d'y mourir. Dans toute l'Autriche circulent beaucoup de portraits de lui, ils sont plus nombreux et mieux réussis que ceux de bien des hommes célèbres aussi, mais qui ont été de bienfaiteurs de l'humanité au lieu d'en avoir été les fléaux.

Rosta est le héros en titre d'une pièce de théâtre donnée, il y a quelques années, au théâtre de Vienne.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Paris (9^e Ch.) Présidence de M. THUREAU. Audience du 30 novembre.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONTRE LES JOURNAUX LE Crédit national et L'Impartial financier. — PRÉVENTION DE DIFFAMATION. — FAUSSE NOUVELLE.

Dans notre numéro du 1^{er} décembre, nous avons publié le résultat du jugement rendu dans cette affaire.

Voici le texte de ce jugement : « Le Tribunal, » Attendu que la Société Générale a assigné M. Chevalodon, gérant du journal le Crédit national, et M. Debons, imprimeur dudit journal, à raison de la publication par eux faite dans le numéro du 16 octobre 1878, d'un article intitulé la Société Générale, commençant par ces mots : « Nous faisons allusion et désignant par ce mot : « qui ne survilla rien. »

Attendu qu'aux termes de la dite assignation et des conclusions portées à la barre du Tribunal, la société demanderesse prétend relever dans le susdit article, les délits de diffamation et fausse nouvelle, comme résultant de l'énonciation des faits suivants : »

1^o Que le représentant en titre de la Société dans un pays étranger suffisamment désigné, a fait traire sur la caisse de la rue de Provence pour 2,500,000 francs, si l'ensemble de l'article appartient aux débats comme permettant d'apprécier dans quel esprit et avec quelle intention l'a été publié, c'est dans les faits ainsi précisés que doivent être recherchés les éléments essentiels des délits susvisés : »

En ce qui touche la diffamation : » Attendu que l'allégation de ce fait qu'un ou plusieurs agents de la Société Générale auraient commis des détournements à son préjudice, post porter atteinte au crédit de cette société, mais non à son honneur et à sa considération ; qu'elle ne constitue donc point à son égard le délit de diffamation ; »

En ce qui concerne la publication de fausses nouvelles, sur le premier fait : » Attendu que la Société Générale déclare qu'elle a été citée dans la publication de l'article, aucun employé de ses succursales n'a détourné ni 500,000 francs, ni aucune somme importante ; » Attendu que Chevalodon, faisant défaut, ne cherche point à faire prouver qu'il a été cité dans le Crédit national ; » Attendu que Jannelle, présent aux débats, ne prétend point établir la réalité du fait articulé par l'Impartial financier ; » Qu'ainsi la nouvelle doit être considérée comme fautive. » Attendu qu'elle est de nature à nuire, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, au crédit de la Société Générale ; que les termes dans lesquels tout l'article est conçu, les appréciations qu'il contient, l'ensemble des opérations de la Société, dénotent suffisamment qu'il a été publié dans une intention malveillante ; » Mais attendu que cette nouvelle est la production d'un bruit déjà répandu par d'autres journaux financiers ; que, dans ces circonstances, il n'est point établi que la publication ait été faite de mauvaise foi, c'est-à-dire avec connaissance que le fait allégué était faux ;